en épelant, d'où vient que quelques-uns disent encore aujourd'hui *appeler* pour *épeler*, et c'est ainsi qu'on parle à Blois, à Chartres, à Orléans, à Châteaudun. » *Appellare litteras* se trouve dans le *Brutus* de Cicéron : *Nam de sono vocis, suavitate* appellandarum litterarum, *quoniam filium cognovisti, noli expectare quid dicam;* et *appellatio litterarum* dans Quintilien : *Laudatur in Catulo suavis* appellatio litterarum. M. Littré n'adopte point cette étymologie, et prétend que le latin *appellare* n'a rien à faire ici. Il se fonde sur ce que les vieux textes ne nous donnent jamais que la forme *espeler*. Suivant lui, ce mot dérive du germanique : gothique *spillôn*, ancien haut allemand *spellôn*, raconter, anglais *to spell*. Du sens général d'expliquer, *espeler* aurait passé au sens particulier de nommer les lettres. Bien avant M. Littré, Bochart avait déjà indiqué cette étymologie; il dérivait *épeler* de l'allemand *spell* ou du flamand *spellen*, qu'il disait signifier la même chose, et qu'il rapportait à *spell*, *spelle*, parabole, récit, de l'ancien allemand *bispilla*, mot dont la signification est identique.— Double la lettre *l* toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *J'épelle, ils épellent, tu épelleras*). Décomposer lettre par lettre, en nommant celles-ci et les syllabes qu'elles forment, pour arriver à lire le mot : ÉPELER *un mot. L'enfant que l'on veut faire* ÉPELER *pour la première fois est en admiration devant celui qui sait lire.* (E. de Gir.)

— Par exagér. Lire lentement et avec difficulté : *Sa cuisinière lui* ÉPÈLE *son journal.*

Le vieux prêtre se courbe, et, n'y voyant qu'à peine,
A ce jour ténébreux *épelle* un livre obscur.
V. Hugo.

. . . . A quoi sert d'*épeler*
Des langues d'autrefois qu'on n'entend plus parler?
J. Autran.

— Fig. Commencer à peine à comprendre; acquérir les premières notions de : *Nous ne savons pas encore* ÉPELER *l'alphabet de la nature; comment pourrions-nous en assembler les pensées?* (B. de St-P.) *Nos amphithéâtres sont des écoles anatomiques où la mort enseigne à* ÉPELER *la vie.* (Descuret.) *Sans ma mère, je n'aurais rien su* ÉPELER *de la création que j'avais sous les yeux.* (Lamart.) *La civilisation en est encore à* ÉPELER *la première syllabe de son nom.* (E. de Gir.)

— Absol. : *Commencer à* ÉPELER. *François Xavier, obligé de se servir d'un truchement, ne fit pas d'abord de grands progrès : « Je n'entends point ce peuple, dit-il dans ses lettres, et il ne m'entend point; nous* ÉPELONS *comme des enfants.* » (Volt.)

ÉPELETTE s. f. (é-pe-lè-te). Techn. Ensemble des outils d'un tonnelier ou d'un charron.

ÉPELLATION s. f. (é-pè-la-si-on — rad. *épeler*). Art ou action d'épeler : *Une bonne, une mauvaise* ÉPELLATION. *Méthode avec* ÉPELLATION. *Méthode sans* ÉPELLATION.

— **Encycl.** Le plus difficile de tous les arts, c'est la lecture, et Duclos a dit avec beaucoup de justesse : « Quiconque sait lire sait l'art le plus difficile, s'il l'a appris par la méthode vulgaire. » En effet, il existe dans notre langue une contradiction choquante entre la manière d'écrire et la manière de prononcer. Le même son y est représenté sous une foule de formes orthographiques différentes, comme la voix *a* dans les mots : Alman*ach*, M*ay*deleine, b*ah!* douairière, b*a*ptême, indemnité, f*e*mme, *ha*bit, tab*ac*, sol*e*nnel, prodig*ua*, anan*as*, bé*at*, h*e*nnir, l*acs*, p*ao*nne ; le son *an* dans les mots : C*aen*, c*am*p, b*am*bou, inst*ant*, b*anc*, r*ang*, tiser*and*, p*aon*, *en*ivrer, J*ean*, *em*blème, ex*em*pter, print*emps*, différ*end*, différ*ent*, appré*hen*der, har*eng*, cinq*uante*, éloqu*ent*, etc., etc.

De là les immenses difficultés qu'offre la lecture. On comprend, en effet, que s'il n'y avait qu'un seul signe, un caractère unique pour peindre un même son, une même articulation, l'étude de la lecture se bornerait tout simplement à la connaissance des voyelles et des consonnes, c'est-à-dire à un travail de quelques jours.

La méthode sans *épellation* consiste à ne point décomposer les voyelles doubles suivantes : *au, eau; ai, ei; eu, œu*, etc., etc., et à enseigner que cela se prononce *o*, *è*, *e*. Par exemple, trouve-t-on cette phrase dans une méthode de lecture : *Il fait beau temps*, l'élève devra répéter d'une manière logique, comme ceci, par exemple : *i, le, il — f, è, fait — b, o, beau — t, an, temps.* On comprend l'avantage que cette méthode a sur l'ancienne, avec laquelle l'élève aurait dû dire : *bé, é, a, u bo — te, e, èm, pé, èss — temps.* Cette méthode illogique nous rappelle une anecdote. Dans un couvent, il était expressément défendu de prononcer le mot *diable;* quand on rencontrait ce satané mot dans une lecture, on l'épelait ainsi : ***dé, i, a, bé, èl, e — esprit malin.***

ÉPENCHYME s. m. (é-pan-chi-me — du gr. *epi*, sur; *en*, dans; *chumos*, suc). Bot. Tissu des algues dans lequel prédominent les cellules qui renferment des matières amylacées.

ÉPENDYME s. m. (é-pan-di-me — du gr. *epi*, sur; *enduma*, vêtement). Anat. Nom sous lequel on désigne la membrane excessivement mince qui tapisse les ventricules du cerveau et le canal rudimentaire de la moelle, membrane formée d'une substance amorphe parcourue par des fibres rudimentaires.

ÉPENDYTE s. m. (é-pan-di-te — du gr. *epi*, sur; *endutos*, qui couvre). Antiq. Vêtement de dessous en usage chez les premiers chrétiens.

ÉPÉNÈTE (saint), disciple de Jésus-Christ. V. ÉPAINÈTE.

ÉPÉNOS s. m. (é-pé-noss — gr. *epainos*, éloge). Littér. gr. Poésie lyrique composée en l'honneur des particuliers, et dans laquelle on relevait les vertus des héros qui en étaient l'objet.

ÉPENTHÈSE s. f. (é-pan-tè-ze — gr. *epenthesis;* de *epi*, sur; *en*, dans; *thesis*, action de placer). Gramm. Insertion, intercalation d'une lettre ou d'une syllabe au milieu d'un mot : *On observe dans le zend l'emploi de ces sortes de flexions appelées par les grammairiens* ÉPENTHÈSES *ou intercalations.* (A.Maury.)

— **Antonymes.** Paragoge, prosthèse, tmèse. — Syncope.

— **Encycl.** Les Latins, plus que les autres peuples, doublaient, surtout en poésie, certaines lettres dans un petit nombre de mots. L'*épenthèse* consiste, en effet, dans l'addition ou la réduplication d'une lettre au milieu d'un mot, réduplication dont l'effet est de rendre longue la syllabe qui précède. C'est ainsi que, dans ce vers célèbre :

Tantum relligio potuit suadere malorum,

Lucrèce a fait longue, par *épenthèse*, la première syllabe du mot *religio*, qui, dans le langage ordinaire, est toujours brève et qui s'écrit avec un seul *l*.

L'*épenthèse* diffère de la métathèse, laquelle ne se dit guère que d'une mutation ou transposition de lettre, comme *Evandre* pour *Evander*. Quelques grammairiens considèrent l'*épenthèse* comme une espèce de figure.

ÉPENTHÉTIQUE adj. (é-pan-té-ti-ke — rad. *épenthèse*). Gramm. Qui a rapport à l'épenthèse : *Intercalation* ÉPENTHÉTIQUE.

ÉPÉOCHÉ, l'un des devs ou génies malfaisants de la religion parsi, et le rival de Tachter, génie de l'eau, qui, avec l'aide d'Ormuzd, le vainquit sur le lac sacré de Foorokech.

ÉPÉOLE s. m. (é-pé-o-le — du gr. *epi*, sur; *aiolos*, bigarré). Entom. Genre d'insectes hyménoptères mellifères, voisin des nomades, comprenant deux espèces qui vivent aux environs de Paris.

ÉPERDRE v. a. ou tr. (é-pèr-dre — rad. *perdre*). Troubler, égarer. ‖ N'est plus usité qu'au participe passé.

ÉPERDU, UE (é-pèr-du) part. passé du v. inus. Eperdre. Troublé, égaré par quelque passion violente : EPERDU *de crainte.* EPERDU *de douleur.* EPERDU *d'amour. Zadig sortait d'auprès d'elle, égaré,* ÉPERDU, *le cœur chargé d'un fardeau qu'il ne pouvait plus porter.* (Volt.) *Ganteaume se rapprocha du golfe de Lyon, et, ayant aperçu de nouveau l'escadre anglaise, il rentra* ÉPERDU *dans Toulon.* (Thiers.)

Dès que je prends la plume, Apollon, *éperdu*,
Semble me dire : Arrête, insensé, que fais-tu?
Boileau.

Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vue,
Un trouble s'éleva dans mon âme *éperdue.*
Racine.

— **Antonymes.** Calme, froid, impassible, paisible, placide, rassis, réfléchi, tranquille.

ÉPERDUMENT adv. (é-pèr-du-man — rad. *éperdu*). D'une manière éperdue, avec une passion aveugle : *Le progrès, après avoir émancipé l'esclave, après avoir émancipé le serf, travaille encore* ÉPERDUMENT *à émanciper le prolétaire.* (E. Pelletan.) *Sous le règne de la Convention, on s'enfonça* ÉPERDUMENT *dans sa destinée.* (Cormen.)

ÉPERIÈS ou **PRESSOVA**, ville d'Autriche, en Hongrie, ch.-l. du comitat de Saros, à 228 kilom. N.-E. de Bude, sur la rive gauche de la Tartza; 8,900 hab., dont la plus grande partie est catholique. Evêché grec catholique, suffragant de Gran. Cour d'appel, tribunal de commerce. Fabrication active de toiles, de draps, de tissus de laine, de poterie de grès; grand commerce de céréales, de toiles, de vins, d'eau-de-vie, et de bestiaux. On y remarque plusieurs églises, un temple protestant, une synagogue, un collége protestant, qui compte près de 500 élèves et possède une bibliothèque de 14,000 volumes; une école normale et un couvent de franciscains. Ses plus beaux édifices publics sont l'église Saint-Nicolas, la salle du Comitat, l'hôtel du Chapitre et le théâtre.

Eperiès, fondée, dit-on, vers le milieu du XIIe siècle, par une colonie allemande, fut élevée, en 1347, au rang de ville libre royale par Louis Ier. Plus tard, elle fut fortifiée et reçut de nombreux priviléges. La guerre, la peste et d'autres calamités l'ont dévastée dans le cours des temps. En 1687, le général Caraffa établit à Eperiès, sur la place principale, un échafaud permanent, sur lequel, en un seul jour (9 mai), trente des notables de la ville furent décapités.

ÉPERLAN s. m. (é-pèr-lan — poisson ainsi appelé de sa couleur, semblable à celle d'une perle, dit Rondelet au chapitre XVIII des *Poissons de rivière*. Nicot indique la même étymologie. Mais M. Littré fait dériver ce mot, avec plus de raison, de l'allemand *spierling*, éperlan. Il est possible que l'allemand *spierling* soit allié à la racine sanscrite *spar*, vivre, respirer, qui semble procéder de la notion générale de mouvement et se retrouve dans le grec *spairô*, *aspairô*, je tremble, je palpite, je m'agite, je me débats; le latin *spiro*, je respire, le lithuanien *spirti*, mer, *speray*, rapidement, l'irlandais *sparnaim*, *spairnim*, lutter, faire effort, *speir*, *spir*, jambe, jarret. Le sanscrit *sphar*, *sphul*, *sphal*, se mouvoir, trembler, vaciller, est sans doute aussi allié à cette racine, qui a fourni à divers êtres animés un certain nombre de dénominations dans les langues indo-européennes. Cependant, Chevallet croit que l'allemand *spierling* est un diminutif, signifiant petit trait, flèche. Ce nom aurait été donné à ce poisson parce qu'il est à la fois très-long et très-mince, et il se rapporterait à l'ancien allemand *sperilin*, petit trait, diminutif de *sper*, trait, javelot, pique, anglo-saxon *spere*, scandinave *spari*, *spior*, danois *spar*, suédois *sparr*, anglais *speare*, le même probablement que le latin *sparus*, *sparum*, lance. Ajoutons que l'analogie du persan *sipari*, espèce de flèche, indiquerait pour ces divers noms du trait une origine aryenne primitive et qui se trouve peut-être dans la racine védique *spar*, proprement combattre, puis protéger. La lance, en effet, que ces formes auraient désignée primitivement, peut être considérée comme une arme défensive aussi bien qu'offensive. Comparez, de plus, le persan *sipar*, *ispar*, bouclier). Ichthyol. Genre de poisson, de la famille des saumons, dont la chair est très-délicate : *Des* ÉPERLANS *frits. Une brochette d'*ÉPERLANS. *L'*EPERLAN *est le becfigue des eaux.* (Brill.-Sav.) *L'*ÉPERLAN *se tient dans la mer et à l'embouchure des grands fleuves.* (C. d'Orbigny.) ‖ *Eperlan de Seine*, Nom vulgaire d'un poisson du genre able. ‖ *Eperlan de mer*, Variété d'éperlan qui ne remonte pas les cours d'eau, et que l'on trouve près des côtes des terres magellaniques. ‖ *Eperlan franc*, Petit poisson que l'on pêche à l'embouchure de la Loire. ‖ *Eperlan bâtard*, Nom vulgaire de plusieurs petits poissons d'eau douce.

— **Encycl.** Ce genre, dont le nom scientifique est *osmerus*, est très-voisin des saumons, auquel on le réunissait autrefois. Il s'en distingue néanmoins par les caractères suivants : deux rangées de dents écartées à chaque palatin; la membrane des ouïes à huit rayons seulement; les nageoires ventrales répondant au bord antérieur de la première dorsale; le corps dépourvu de taches. Les *éperlans* ressemblent aux saumons, non-seulement par l'organisation, mais encore par leur agilité et leurs évolutions rapides et onduleuses. Quelques auteurs les ont réunis aux clupes; il est facile de les en distinguer par leurs mâchoires armées de fortes dents, l'inférieure étant recourbée et proéminente; par leur première dorsale à rayons mous, suivie d'une seconde petite et adipeuse, c'est-à-dire formée simplement d'une peau remplie de graisse et non soutenue par des rayons. Les *éperlans* sont de petits poissons de mer qui remontent les fleuves, sans néanmoins s'éloigner beaucoup des côtes. La France en possède une espèce bien connue, l'*éperlan* commun; la longueur de ce poisson varie de 0m,10 à 0m,25. Il a une forme élégante, allongée, comprimée latéralement, avec le dos presque droit, le museau aminci et la queue très-fourchue. Sa couleur est d'un vert clair, quelquefois plus foncé ou bleuâtre et pointillé de noir en dessus, d'un blanc d'argent sur les flancs et en dessous. La couche argentée pouvant se détacher très-facilement, les écailles deviennent alors transparentes; elles sont très-minces et forment comme des losanges sur la peau, qui présente les nuances les plus variées.

« Aux bouches des rivières qui tombent dans l'Océan, comme à Rouen et à Anvers, on trouve souvent l'*esperlan*, ainsi nommé pour sa belle et nette blancheur, semblable à celle de la perle. Il a une autre belle marque, c'est qu'il sent la violette. »

A ces quelques mots, par lesquels Rondelet a finement esquissé ce poisson, nous joindrons l'élégante description qu'en a donnée A. Guichenot.

« L'*éperlan* brille de couleurs très-agréables; son dos et ses nageoires présentent un beau gris; ses côtes et sa partie inférieure sont argentées; ces deux nuances, dont l'une très-douce et l'autre très-éclatante, se marient avec grâce, et sont relevées par des reflets verts, bleus et rouges, qui, se mêlant ou se succédant avec vitesse, produisent une suite très-variée de teintes chatoyantes. Ses écailles et autres téguments sont si diaphanes qu'on peut distinguer dans la tête le cerveau, et dans le corps les vertèbres et les côtes. Cette transparence, ces reflets fugitifs, ces nuances irisées, ces teintes argentines, ont fait comparer l'éclat de sa parure à celui des perles les plus fines. » Quant à l'odeur de violette qu'on attribue à l'*éperlan*, on ne l'observe que dans quelques circonstances; en général, l'*éperlan* exhale une odeur forte, qui devient même désagréable, presque insupportable, à l'époque du frai.

Ce poisson habite la mer, aux embouchures des cours d'eau; il se nourrit de vers et de petits mollusques. Au printemps, il remonte les fleuves et les rivières, mais jamais au delà du point ou la marée cesse de se faire sentir. Il y arrive en troupes nombreuses et y fait un séjour assez prolongé. Aux mois de mars et d'avril, il va frayer dans les eaux saumâtres; jusqu'à ce jour on n'a pas étudié son développement. L'*éperlan* multiplie beaucoup; on en fait des pêches très-fructueuses, surtout dans la partie inférieure du cours de la Seine. On le pêche à la nasse ou aux grands filets; quelquefois on pratique des bâtardeaux pour détourner les petits ruisseaux, qu'il suit volontiers et où on le prend aisément. On en apporte des quantités considérables à Paris, ainsi que sur les marchés d'Angleterre, de Suède et d'Allemagne. On ne vide pas ce poisson, et on peut le manger tout entier sans être incommodé par les arêtes. Sa chair est tendre, délicate, exquise au goût et très-estimée; peu nourrissante, mais facile à digérer, elle convient à tous les âges et à tous les tempéraments. On préfère, en général, les *éperlans* pêchés en automne ou en hiver.

On donne le nom d'*éperlan de Seine* à une espèce d'able (*cyprinus bipunctatus*), et celui d'*éperlan bâtard* aux jeunes brêmes et à quelques petites espèces de poissons blancs.

ÉPERLECQUES, village et commune de France (Pas-de-Calais), canton d'Ardres, arrondissem. et à 10 kilom. de Saint-Omer, près de la Liette; 1,950 hab. Cerises renommées. Ce village éveille des souvenirs historiques intéressants. L'étymologie de son nom paraît appartenir à ce dialecte de la langue tudesque qui s'est perpétué jusqu'à nous dans le flamand, et se composer de deux mots : *sper*, étendue, *leck*, cavité, vallon. Eperlecques, en latin *Sperleca*, *Sperliacum*, signifierait donc spacieux vallon. Cette étymologie en indique la situation topographique.

Eperlecques constituait, au moyen âge, une position importante : à l'entrée du vallon, il était défendu par la puissante forteresse dont nous décrirons plus loin les ruines. Suivant quelques historiens, le château d'Eperlecques remonterait à l'époque gallo-romaine; il aurait fait partie d'un cordon de forteresses qui, commençant par le château d'Arques et se continuant par ceux de Sithiu, d'Eperlecques, de Ruminghen, de Tournehem et de la Montoire, auraient été destinées à défendre contre les barbares le passage du golfe Ithius. Mais, en dépit de quelques voies romaines récemment découvertes dans les environs, cette origine ambitieuse ne repose que sur une tradition quasi légendaire, et ce n'est qu'au moyen âge qu'apparaît d'une manière positive le château d'Eperlecques.

Vers le IXe siècle, Eperlecques appartenait à Gérard, qui en fit donation à l'abbaye voisine de Saint-Winoc. Au XIe siècle, le domaine était en la possession des comtes de Boulogne. Lors des invasions normandes, antérieures à cette dernière date, Eperlecques ne fut, dit-on, pas épargné, et le vieil historien Malbrancq compte son château au nombre des forteresses détruites par les barbares; mais rien n'appuie cette assertion d'une manière authentique.

Par suite du traité de Péronne (1198), Eperlecques, qui jusque-là relevait des comtes de Flandre, entra dans le comté d'Artois. Depuis Robert II jusqu'à Philippe le Bon, onzième comte d'Artois, la seigneurie d'Eperlecques fut dans la même main que le château de Saint-Omer. En juillet 1380, lors de son débarquement dans le Boulonnais, le duc de Buckingham, protégé par un certain seigneur de Beauloo, fils d'un ancien bailli de Saint-Omer, logea à Eperlecques avec son armée; « puis, dit Froissart, le lendemain, à six heures du matin, les Anglais partirent d'Eperlecques et marchèrent en ordre de bataille vers Saint-Omer. » En 1436, après la levée du siége de Calais, le duc de Glocester ravagea tout le pays sans aucune opposition, si ce n'est vers Eperlecques et Tournehem. Philippe le Bon vendit ce domaine à Antoine de Croy, comte de Porcien (1453). Ce dernier ayant quitté plus tard le parti du duc de Bourgogne, tous ses biens, et notamment la terre d'Eperlecques, furent confisqués en 1475 au profit du duc; mais, dès le mois de décembre de la même année, Philippe de Porcien de Croy, fils d'Antoine, était réintégré dans ses possessions. Il est vrai que, cinq ans plus tard, Maximilien d'Autriche et Marie de Bourgogne, sa femme, petite-fille de Philippe le Bon, retirèrent de nouveau le domaine d'Eperlecques à Philippe de Croy pour le donner à la dame d'Humbercourt. Ce mariage de l'héritière de Bourgogne sépara, en outre, de fait l'Artois de la France, avec laquelle on sait que Maximilien fut presque constamment en guerre. En 1487, le château d'Eperlecques fut pris par les Français. Deux ans après, il fut repris par les Bourguignons. La famille de Croy en rentra en possession en 1519, mais elle le céda, en 1521, au seigneur d'Humbercourt, à la prière de Charles-Quint. Il finit enfin, après diverses vicissitudes, tantôt dans les mains des de Croy, tantôt dans celles des d'Humbercourt, par passer dans celles des d'Egmont, qui possédèrent Eperlecques et en furent seigneurs jusqu'à la Révolution. Pendant cette longue période, Eperlecques eut plus d'une fois à souffrir de la guerre, notamment en 1597, où les Français le ravagèrent par surprise. En 1638, pendant le siége de Saint-Omer, l'occupation du château d'Eperlecques fut jugée inutile : assiégé vigoureusement par le maréchal de Châtillon, il se rendit à composition; mais les

Espagnols, après la levée du siége de Saint-Omer, s'en rendirent maîtres de nouveau sans difficulté. L'année suivante, le maréchal de La Meilleraye recommença l'attaque; cette fois, le fort fut pris et rasé en partie, ainsi que le château, et le commandant, qui avait refusé de se rendre, fut pendu au haut du donjon.

Le château d'Eperlecques, ancien chef-lieu de la châtellenie, n'offre plus aujourd'hui que quelques ruines. En 1789, on le voyait encore entouré de deux larges fossés, qu'il fallait franchir sur des ponts-levis. Il était construit de briques et de pierres blanches, et couvert de tuiles. Au rez-de-chaussée, on remarquait trois grandes salles et des cabinets voûtés; au-dessous, les caves; au-dessus, les étages, surmontés de greniers. On y voyait aussi un fournil, ainsi qu'un puits sur la terrasse, entourée de murs à droite, avec une tourelle à son angle nord. Cette tourelle était flanquée de bastions et de murailles de force. Lors de la Révolution, tous ces bâtiments tombaient déjà de vétusté. Vendus en 1794 comme propriété nationale, à la suite de l'émigration du comte d'Egmont, dernier seigneur d'Eperlecques, les restes du château furent démolis presque entièrement, sauf la terrasse. Aujourd'hui, avec les débris, on achève de combler les fossés, et dans quelques années il n'en restera plus de vestiges. La démolition a amené la découverte de nombreuses médailles romaines et du moyen âge, quelques-unes même de Charles IX, de Henri IV et de Louis XIII.

L'église d'Eperlecques, elle aussi, mérite de fixer l'attention. La tour en est remarquable, le portail entouré de nervures d'un bel effet. L'architecture gothique y domine. Cette église paraît être du XIVe ou du XVe siècle. Le vaisseau n'est pas de la même époque, mais de 1563 environ, et le chœur a été bâti en 1768. La galerie qui couronne l'édifice, ornée, à sa base, d'une guirlande de feuillages délicatement sculptée, et à sa partie supérieure de têtes en bas-reliefs, vues de profil, quelques-unes coiffées de casques, a pu échapper à la destruction en 1793. L'église d'Eperlecques, un curieux reste de l'architecture du moyen âge, a subi depuis d'intelligentes restaurations.

M. Louis Delozière, facteur de la poste aux lettres, c'est ainsi qu'il se qualifie lui-même, modeste travailleur auquel il est bon de rendre justice, a publié sur Eperlecques, sa seigneurie et son église, une monographie savante, qu'a récompensé, en 1854, la Société des antiquaires de Saint-Omer (Dunkerque, 1861, in-8°).

ÉPERLÈQUE s. m. (é-pèr-lè-ke). Arboric. Nom d'une variété d'orme.

ÉPERNAUX s. m. pl. (é-pèr-nô). Agric. Ouvertures des claies des parcs à moutons.

ÉPERNAY, en latin *Sparnacum*, proprement *lieu abondant en épines*, *épinaie*, du celtique *spernee*, qui signifie lui-même épinaie, ville de France (Marne), chef-lieu d'arrond., à 33 kilom. N.-O. de Châlons-sur-Marne, à 142 kilom. N.-E. de Paris par le chemin de fer de Strasbourg, sur la Marne; pop. aggl. 11,358 hab. — pop. tot. 1,1704 hab. Tribunaux de première instance et de commerce, collége communal, bibliothèque, chambre d'agriculture, comice agricole, cercle du commerce. Epernay est le centre du commerce des vins de Champagne. L'arrondissement fournit des vins de première qualité, qui se récoltent sur des coteaux très-célèbres dont les noms se trouvent ci-dessous, et dont la réputation, comme vins non mousseux, était établie dès le moyen âge.

Flodoard rapporte que Pardulle, évêque de Laon, dans une lettre adressée à Hincmar vers 880, recommande à l'illustre prélat les vins d'Epernay comme les meilleurs pour la santé. Le canton d'Epernay possède près de 1,200 hectares de vigne, dont plus de 800 produisent des vins blancs. La côte, rapide en plusieurs endroits, se compose généralement d'un calcaire argileux, souvent mêlé de pierres et ayant la craie pour sous-sol. Son orientation regarde le sud-est. Les vignes les plus estimées dans le vignoble d'Epernay proprement dit sont le *Closet* et les *Pateleines*. Presque toutes ces vignes sont peuplées de cépages rouges.

Epernay se trouve sur un terrain admirablement favorisé pour l'établissement des caves; celles-ci sont creusées dans des bancs de craie; elles sont vastes et tout à fait propres à la conservation et à l'amélioration des vins. On cite celles de M. Moët, les plus étendues, qui sont aussi solides que si elles étaient soutenues par des voûtes de pierre, et forment une espèce de labyrinthe dans lequel un guide est nécessaire. Les voyageurs ne manquent jamais de les visiter et d'y admirer surtout la tapisserie qui se compose de bouteilles artistement rangées le long de la muraille, jusqu'à une hauteur de six pieds.

Les principaux crus de l'arrondissement d'Epernay sont : Mareuil-sur-Aï, Vertus, Mouzy, Damery, Chouilly, Dizy, Ablais, Pierry, Grauves, Vinay, Mesnil-Cramant, Avize et Hautvillers.

Le vignoble de Cumières, à 3 kilomètres d'Epernay, est placé sur les coteaux dits de la *Rivière de Marne*, et touche aux cantons les plus célèbres pour leurs vins blancs; il n'a pourtant de réputation que pour ses vins rouges, qui sont plus fins et plus délicats que ceux de Reims, mais auxquels on reproche de posséder moins de corps et de spiritueux; ils sont si précoces que, lorsqu'ils proviennent d'une année chaude, ils parviennent à leur maturité dès la première année; en revanche, ils se conservent rarement au delà de trois à quatre ans.

Les meilleurs crus sont : Côte à bras, les Barillets, etc.

La pièce de vin, à Cumières, se paye en moyenne de 55 à 60 fr.

Nous citerons aussi Aï, dont les vins blancs, assez doux, fins et délicats, sont plus légers que ceux de Sillery.

« Quand les poëtes veulent chanter le champagne, c'est presque toujours le petillant aï qu'ils célèbrent dans leurs vers. Aï! nom glorieux qui assure l'immortalité à la petite ville qui le porte, le temps a soufflé sur de puissants empires, sur de vastes et opulentes cités, qui ont disparu de la surface du globe sans laisser trace de leur passage, tandis que tu vivras toujours dans la mémoire des gourmets reconnaissants. Nous savons que François Ier, Charles-Quint, Henri VIII, Léon X possédaient des vignes à Aï; nous connaissons la prédilection de Henri IV pour ce vin, qu'il proclamait le meilleur de tous; on dit aussi que Louis XIV, qui se connaissait en bonnes choses, le préférait à beaucoup d'autres; mais rien ne semble prouver que le vin d'Aï que buvaient ces princes fût mousseux. Je suis même très-disposé à croire qu'il était parfaitement non mousseux et tranquille, et cela par la simple raison que voici : c'est que s'il eût été autrement, l'histoire en aurait sans doute fait mention. On sait, au surplus, que dans les bonnes années, les vins d'Aï non mousseux ont un bouquet et un parfum dont l'exquise délicatesse justifie suffisamment la haute préférence dont ils étaient l'objet. » (Sutaine, *Essai sur l'histoire des vins de la Champagne.*)

Lorsque les raisins du vignoble d'Aï ont acquis leur parfaite maturité, les vins qu'ils produisent conservent pendant de longues années la douceur qui leur est naturelle, sans aucune addition de parties sucrées. On distingue à Aï les vignes nommées *Charmont-ânier*, les *Blancs-Fossés*, les *Doualles*, etc.

Le vignoble d'Aï s'étend entre Dizy et Mareuil; il comprend près de 300 hectares de bonne qualité. La chaîne de montagnes plantées de vignes se découpe, en plusieurs endroits, en conques ou vallons, formés par de petits rameaux qui se croisent en sens divers et déterminent autant d'expositions variées, parmi lesquelles celle du sud domine. Les deux cépages les plus cultivés sont le plant doré et le plant vert doré; on compte aussi un dixième de plant gris.

La pièce d'aï, bon choix, se paye de 180 à 200 fr. Les vignes y valent jusqu'à 15,000 fr. l'arpent de 43 ares.

Epernay possède des fabriques de bouchons, de tonnellerie, des ateliers de réparation de machines du chemin de fer de l'Est, des tanneries, des imprimeries, etc. La situation de la ville est très-agréable. Epernay est entouré de boulevards. On y voit bien encore des maisons mal bâties et des rues mal pavées, mais chaque jour la ville s'embellit; on y trouve aujourd'hui des habitations magnifiques, des rues larges, de jolies promenades et des places régulières, notamment la place de l'Église, décorée d'une belle fontaine avec une statue de bronze. La prospérité croissante d'Epernay est due surtout à l'extension que prend de jour en jour le commerce des vins de Champagne dont elle est le centre.

Epernay ne possède que des édifices modernes. Le plus important est l'église paroissiale, dont la façade est décorée d'un portique d'ordre dorique. Elle a été construite dans ces derniers temps, en remplacement d'une église gothique dont elle a conservé à l'extérieur une entrée latérale de la Renaissance, d'une riche et élégante architecture, et à l'intérieur des vitraux anciens très-estimés des connaisseurs. L'un de ces vitraux représente *Noé foulant le vin.*

La façade du palais de justice, précédée d'un large perron, se compose d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage. « Elle comprend, dit M. Joanne, un corps de logis central et deux pavillons extrêmes, que relient deux ailes de bâtiments légèrement en retraite. Le premier étage est décoré d'une ordonnance de colonnes et de pilastres du style corinthien. L'ensemble offre un aspect assez grandiose. » Nous nous bornerons à signaler : la bibliothèque publique (13,000 volumes); le collége; le théâtre; la sous-préfecture; l'hospice; la chapelle Saint-Laurent, le monument le plus ancien de la ville; les restes d'une habitation du XVIe siècle, élevée par Louise de Savoie; deux tours qui ont fait partie des anciennes fortifications, etc. Le faubourg de la Folie, un des plus beaux quartiers d'Epernay, doit probablement son nom aux splendides habitations que les plus riches négociants en vins de Champagne y ont fait élever.

L'origine d'Epernay est ancienne, mais on ne connaît pas d'une manière précise la date de sa fondation. Des documents historiques établissent clairement que son existence est antérieure au règne de Clovis. Jadis entourée de remparts, elle fut souvent assiégée et pillée au moyen âge. Henri IV la prit en 1592, après un siége long et meurtrier. Les alliés, en 1814, ont occupé cette ville à plusieurs reprises. C'est la patrie du P. Loriquet.

— Bibliogr. On peut consulter sur cette ville les ouvrages suivants : *Histoire de la ville d'Epernay*, par H.-M. G*** (Epernay, an VIII [1800], 2 vol. in-12); *Notice historique et statistique des rues et places de la ville et des faubourgs d'Epernay, présentée au conseil municipal de cette ville, en exécution d'une délibération du* 10 *mai* 1836, par H.-H.-B. Poterlet (Epernay, 1837, in-8°, avec une vue de cette ville en 1592); *Concilium Sparnacense, anno* 847 (impr. dans l'édit. du Louvre, t. XXI, p. 517; dans Labbe, t. VII, p. 1852, et dans Hardouin, t. IV, p. 1515); *Discours du siége et prise de la ville d'Epernay du* 9 *août* 1592 (1592, in-8°); *Siége et prise d'Epernay* (1592), par M. Henry (Reims, 1860, br. in-8°); *Réponse à la lettre de M. le docteur Rousseau sur l'administration municipale de la ville d'Epernay*, par les rédacteurs de l'*Echo sparnacien* (Epernay, 1840, in-4°). On trouve citée dans Lelong-Fontette une *Histoire de la ville d'Epernay*, par Bertin du Rocheret (ms. in-fol.)

ÉPERNÉE s. f. (é-pèr-né). Bot. Genre d'arbres de la Guyane, de la famille des légumineuses.

ÉPERNON, en latin *Sparno*, bourg de France (Eure-et-Loir), canton de Maintenon, arrond. et à 27 kilom. de Chartres, pittoresquement situé sur le penchant et au pied d'une colline dont la base est baignée par les belles eaux de la Gueslie; 1,753 hab. Carrières de pierres meulières. Epernon, qui avait autrefois titre de ville, était défendue par une forteresse imposante dont on attribue la fondation à Hugues Capet ou à son fils Robert.

Sous Charles VI, la ville et le château tombèrent au pouvoir des Anglais, qui y demeurèrent longtemps et ne se décidèrent à s'éloigner qu'après avoir fait sauter les tours à l'aide de la mine. Indépendamment du château qui la protégeait, la ville possédait encore de solides murailles.

Après avoir dépendu de la maison royale de France, Epernon passa dans la maison de Montfort; cette baronnie appartint ensuite tour à tour aux Vendôme et aux d'Albret. En 1581, Henri III l'acquit du roi de Navarre, pour la donner, avec érection en duché-pairie, à l'un de ses mignons, Nogaret de La Valette, si connu depuis sous le titre de duc d'Epernon. Après ce dernier, la seigneurie passa dans la famille de Goth de Rouillac, puis dans celle d'Antin, en perdant le titre de pairie. Enfin elle échut par acquisition au maréchal de Noailles, dont les descendants en possédaient encore le domaine à la fin du XVIIIe siècle. Epernon n'a pas d'autres souvenirs, et il reste à peine aujourd'hui trace de son ancien château.

De larges escaliers de grès conduisent de l'église, qui n'a aucune valeur architecturale, à la partie haute du bourg, où se voit un curieux édifice du XIIIe siècle, composé de trois nefs à voûtes d'ogive, soutenues sur de lourds piliers. Ces salles basses sont connues sous le nom de la *Diane* ou de *Pressoirs d'Epernon.*

ÉPERNON (Jean-Louis DE NOGARET DE LA VALETTE, duc D'), pair et amiral de France, né dans le Languedoc en 1554, mort à Loches en 1642. Après avoir fait, sous le nom de La Valette, ses premières armes au combat de Mauvesin (1570), où il sauva la vie à son père, Jean de Nogaret, seigneur de La Valette, il parut au siége de La Rochelle, en 1573, se distingua, sous le duc d'Alençon, dans les guerres contre les huguenots, aux siéges de la Charité, d'Issoire (1577), de Brouage et de La Fère (1580). Henri III, dont il sut attirer l'attention par sa belle figure, par ses manières à la fois hautaines et doucereuses, en fit un de ses mignons et accumula sur sa tête une multitude de dignités : l'ordre du Saint-Esprit, les titres et grades de pair, de duc d'Epernon (1581), de colonel-général de l'infanterie (1581), d'amiral de France; les gouvernements des Trois-Evêchés (1583), du Boulonnais (1583), de l'Angoumois, de la Touraine, de l'Anjou. Le roi promit, en outre, à son favori la main de sa belle-sœur, Christine de Lorraine, et, en attendant qu'elle fût en âge d'être mariée, il donna à d'Epernon 300,000 écus, qui devaient constituer sa dot. Lorsque Henri III, effrayé par la direction que les Guises imprimaient à la Ligue, résolut de se rapprocher du roi Henri de Navarre, il chargea d'Epernon de négocier une alliance avec ce dernier; mais cette mission n'eut aucun succès. Peu après, il lui donna le gouvernement de la Normandie, le plus considérable du royaume (1587). Cette nouvelle faveur, ajoutée à tant d'autres, accrut encore l'impopularité du favori, qui, du reste, fatiguait le roi par son avidité, par son orgueil, par la hauteur avec laquelle il usait de ses bienfaits. Les clameurs qui s'élevèrent contre d'Epernon furent telles que Henri III, pour les apaiser, enleva au duc une partie de ses gouvernements et l'exila à Loches (1588). Néanmoins, après l'assassinat du duc de Guise, d'Epernon revint à la cour, reprit tout son crédit, fut mis à la tête de l'armée royale qui marcha sur Paris et s'empara de Montereau et de Pontoise.

Sur ces entrefaites, Henri III fut assassiné (1589). Zélé catholique, d'Epernon se déclara d'abord contre Henri IV et retourna dans son gouvernement de l'Angoumois. S'étant rallié ensuite à sa cause, il fut employé par le roi à soumettre les villes du Languedoc et de la Provence. Nommé gouverneur de cette dernière province, il s'y rendit odieux par son orgueil, son despotisme et sa rapacité, manifesta des prétentions d'indépendance, ouvrit même des négociations avec l'Espagne et conclut, en 1595, avec Philippe II, un traité par lequel il s'engageait à faire la guerre au roi et aux hérétiques. Mais, la Provence s'étant soulevée contre lui, il se vit contraint de quitter son gouvernement (1596) et se rendit alors auprès de Henri IV, qui consentit à l'acheter moyennant une somme de 50,000 écus, outre le gouvernement du Limousin.

Lorsque Henri IV fut mortellement frappé par Ravaillac (1610), d'Epernon, qui se trouvait auprès de lui, le ramena au Louvre, prit en main le pouvoir et fit reconnaître le lendemain Marie de Médicis comme reine régente. Cette princesse, en récompense de ce service, lui accorda de nouveaux honneurs; mais il continua de se rendre insupportable par son humeur irascible et hautaine. En 1618, voyant le garde des sceaux prendre place, à Saint-Germain-l'Auxerrois, avec les ducs et pairs, il le contraignit rudement à se retirer, et il en résulta un conflit à la suite duquel il dut se rendre dans son gouvernement de Metz. Ennemi du favori de Luynes, il prépara l'évasion de Marie de Médicis, exilée à Blois (1619), et ce fut lui qui rédigea le traité de paix fait à Angoulême entre Louis XIII et sa mère. Bien que son crédit eût considérablement baissé à la cour, il obtint néanmoins, en 1622, le gouvernement de la Guyenne, que les princes du sang avaient seuls possédé jusqu'alors. Exilé en quelque sorte dans son gouvernement, il y eut avec Sourdis, archevêque de Bordeaux, un démêlé fameux qui remplit sa vieillesse d'amertumes et d'humiliations. Ayant bâtonné le prélat sous le portail de son église (1632), il fut exilé à Coutras (1633) et ne put reprendre possession de son gouvernement qu'après avoir écrit une lettre d'excuses à Sourdis et avoir écouté à genoux la réprimande que l'évêque lui fit avant de l'absoudre. Privé de ses dignités en 1641, il alla finir ses jours à Loches, après avoir troublé le royaume par ses intrigues et les prétentions de son insupportable orgueil. Il tirait de sa province plus d'un million de revenu, et son faste était tel qu'il exigeait de ses gardes les mêmes preuves de noblesse que pour les chevaliers de Malte. Le duc d'Epernon avait eu de son mariage avec Marguerite de Foix trois fils : Henri, duc de Candale (v. CANDALE); Bernard, duc d'Epernon (v. plus loin), et Louis, connu sous le nom de cardinal La Valette (v. LA VALETTE).

ÉPERNON (Marguerite DE FOIX-CANDALE, duchesse D'), femme du précédent, petite-fille, par sa mère, du connétable de Montmorency, morte en 1593. Elle devint, en 1587, l'épouse de Jean-Louis de Nogaret de La Valette, créé duc d'Epernon le 27 novembre 1581 par Henri III, dont il était un des favoris, un des mignons. En 1588, le duc d'Epernon, gouverneur de la Guyenne, s'était enfermé dans le château d'Angoulême. Sa femme, toujours en avant dans les sorties qu'exécutaient les assiégés contre les assiégeants, toujours au fort de la mêlée, est faite prisonnière. Certes, l'otage est précieux et les ennemis croient déjà tenir par lui la victoire. Donc, on l'emmène sous les remparts, et le duc d'Epernon ayant été mandé, on lui annonce que, s'il ne se rend sur l'heure, sa femme sera égorgée sous ses yeux. Mais elle, inaccessible à la peur, fière du nom qu'elle porte et ne voulant pas, même au prix de sa vie, le voir déchoir, supplie son mari de faire taire les sentiments de son cœur, et elle l'engage à n'écouter que son devoir. A quelques jours de là, Marguerite, que son sublime courage, sa grande âme, avaient fait respecter de ses ennemis, rentrait en triomphe dans la ville d'Angoulême, qui, secourue par les troupes royales, avait pu chasser de ses murs les assiégeants.

Brantôme a dit que Marguerite de Foix fut une des femmes les plus agréables de son temps; elle fut aussi, nous venons de le voir, épouse dévouée et vaillante héroïne. Elle mourut âgée de vingt-six ans.

ÉPERNON (Bernard DE NOGARET DE LA VALETTE, duc D'), général français, fils des précédents, né à Angoulême en 1592, mort en 1661. Il fut connu, jusqu'à la mort de son père (1642), sous le nom de duc de La Valette. Dès l'âge de dix-huit ans, il obtint la survivance de la charge de colonel-général d'infanterie, combattit aux siéges de Saint-Jean-d'Angely, de Royan (1621), à l'attaque du pas de Suze (1629), en Picardie (1636), en Guyenne, et se signala alors contre les Espagnols, qui avaient envahi le pays de Labour, puis contre les paysans révoltés. Chargé par le prince de Condé, en 1638, de diriger l'assaut au siége de Fontarabie, il refusa, la brèche n'étant pas assez large, et dut céder son poste à Sourdis, qui se vit forcé dans ses lignes et obligé de regagner ses vaisseaux avec le prince de Condé. Ce désastre fut attribué au duc de La Valette, qui n'y était pour rien et qui avait, au contraire, mérité des éloges en ralliant et conduisant à Bayonne les débris de l'armée. Richelieu, qui le haïssait, le fit traduire devant un

tribunal extraordinaire, présidé par le roi lui-même (1639). Ce tribunal porta contre l'accusé une sentence de mort; mais cette sentence ne put être exécutée qu'en effigie. La Valette, qui connaissait bien Richelieu, s'était prudemment sauvé en Angleterre, où on lui donna l'ordre de la Jarretière. Après la mort de Louis XIII, Bernard de La Valette, devenu duc d'Epernon, revint en France, fit annuler par le parlement de Paris le jugement inique dont il avait été frappé (1643), devint gouverneur de la Guyenne jusqu'à sa mort et gouverneur de la Bourgogne (1654-1660); il se montra peu jaloux de justifier l'intérêt que l'injustice de ses ennemis avait répandu sur sa personne, et ne se signala, à l'exemple de son père, que par sa rapacité, sa hauteur, sa brutalité et ses vices. Il empoisonna, en 1627, sa femme Gabrielle, fille légitimée de Henri IV et de la marquise de Verneuil, dont il eut un fils, Louis-Charles-Gaston de Candale, et une fille dont nous parlerons plus loin. Il rendit extrêmement malheureuse sa seconde femme, Marie du Cambout, nièce du cardinal de Richelieu, et conçut une vive passion pour une bourgeoise d'Agen, Ninon de Lartigue, qui exerça sur son esprit un pouvoir absolu, et à qui il donna des sommes énormes.

ÉPERNON (Anne-Louise-Christine DE FOIX DE LA VALETTE D'), fille du précédent, petite-fille, par sa mère, de la duchesse de Verneuil et de Henri IV, née en 1624, morte en 1701. Elle fut une de ces jeunes femmes de très-haut rang qui, frappées dans leur amour ou dans leur orgueil, allèrent peupler le couvent des Carmélites, dont Mme Acarie venait d'ouvrir les portes, rue Saint-Jacques. L'abbé Montis a écrit une vie de Mlle d'Epernon (Paris, 1774, in-12), de laquelle il résulte que son héroïne prit le voile par le seul amour de Dieu et par dédain des vanités de ce monde. Le trop pieux abbé n'a pas voulu lire ou n'a point connu les mémoires de Mademoiselle et ceux de Mme de Motteville, nous ne parlons pas de Brantôme, le médisant quand même et auquel il ne faut pas ajouter grande foi. Mais, entre l'auteur des *Dames galantes* et le panégyriste, il y a place pour la vérité, et cette vérité se trouve dans les écrits des deux nobles dames que nous venons de nommer, et qui, toutes deux, aimèrent tendrement celle dont nous parlons ici.

Le couvent des carmélites possède encore deux portraits de Mlle d'Epernon. L'un la représente déjà âgée, à cinquante ans environ : sa figure est pâle, maigre, allongée; les austérités, les ennuis, l'ombre du cloître ont mis là leur empreinte.

L'autre portrait de Mlle d'Epernon, qui a été peint par Beaubrun et gravé par Edelinck, la représente toute jeune encore, pleine de charme et de grâce, de vie et de gaieté, le sourire aux lèvres, l'amour dans les yeux : c'est ainsi qu'elle était à vingt ans. Alors elle ne songeait point à ceindre sa taille délicate du cilice de sainte Thérèse : elle était de tous les jeux, de tous les bals, de tous les divertissements de la cour; belle, de haute noblesse, adorée, elle vivait insouciante, heureuse, lorsqu'un jour on vint annoncer devant elle que le chevalier de Fiesque avait été tué au siége de Mardyck. A cette nouvelle, on vit pâlir et chanceler la petite-fille de Henri IV. Revenue à elle, elle se retira dans ses appartements, et, depuis, ne reparut plus à la cour, ne songea plus qu'à son salut.

En dépit de son père, qui rêvait pour sa fille une illustre alliance, et qui, pour empêcher sa prise de voile, en appela au parlement, au roi, au pape, malgré les doux reproches et les prières de son frère Candale, qui aimait tendrement sa sœur, Mlle d'Epernon prit la résolution d'entrer au couvent des carmélites. C'était en 1648, et elle avait vingt-quatre ans : l'année d'après, elle faisait profession, et échangeait son nom, un des plus grands de l'aristocratie française, contre celui d'Anne-Marie de Jésus, sous lequel elle vécut jusqu'à sa mort, survenue en 1701.

ÉPERON s. m. (é-pe-ron — bas latin *spouro*, qui se rapporte à l'ancien haut allemand *spor*, *sporo*, éperon, à l'accusatif *spouron*, de *spornen*, frapper, aiguillonner, piquer; anglo-saxon *spore*, *spura*, éperon, islandais *spuri*, *spore*, allemand *sporn*, anglais *spur*. On trouve aussi, dans le celtique, le gaélique *spor*, qui semble correspondre. Le radical d'où sont issues toutes ces formes tient peut-être à la racine sanscrite *sphor*, agiter, frapper). Branche de métal, terminée à l'une de ses extrémités par un petit disque dentelé et mobile, et s'adaptant au talon du cavalier pour lui permettre d'aiguillonner sa monture : *Des* ÉPERONS *d'or, d'argent, d'acier. Chausser les* ÉPERONS. *Donner un coup d'*ÉPERON. *Un cheval sensible à l'*ÉPERON. *On brisait les* ÉPERONS *du chevalier qu'on dégradait.*

. . . . Son coursier
Frissonne en bondissant sous l'*éperon* d'acier.
A. SOUMET.

— Lame d'acier aiguë et tranchante dont on arme l'ergot des coqs destinés aux combats.

— Fam. Rides qui se forment à l'angle externe de l'œil, chez les personnes qui commencent à vieillir.

— Fig. Stimulant, moyen d'excitation : *Cette ambition, qui porte mes vues au delà de mon existence et de celle de nos contemporains, est une pointe de plus à mon* ÉPERON. (Diderot.)

— *Chausser les éperons à quelqu'un*, Le faire chevalier, parce qu'on attachait en effet des éperons à la chaussure du récipiendaire.

— *Gagner ses éperons*, Faire ses premières armes avec distinction. ‖ Conquérir sa réputation par ses travaux ou par des actions d'éclat.

— Manége. *Souffrir l'éperon*, N'être pas sensible à l'éperon : *Ce cheval* SOUFFRE L'ÉPERON, *mais il obéit à la bride.* ‖ *Avoir l'éperon délicat, fuir l'éperon, s'attacher à l'éperon, connaître l'éperon*, Se dit d'un cheval qui sent l'éperon et lui obéit. ‖ *N'avoir ni bouche ni éperon*, Se dit d'un cheval qui n'est sensible ni à la bride ni aux coups d'éperon, et d'une personne inerte, qu'on ne saurait animer par aucun moyen.

— Géogr. Saillie brusque que présente le contre-fort d'une chaîne de montagnes : *Un* ÉPERON *des Alpes, des Pyrénées.*

— Mar. Chez les anciens, Poutre garnie d'une pointe en métal, qui s'avançait en avant de la proue, et qui était destinée à enfoncer les navires ennemis : *L'*ÉPERON, *qu'on appelait* rostrum, *était à fleur d'eau; c'était une poutre qui avançait, munie d'une pointe de cuivre et quelquefois de fer.* (Rollin.) ‖ Aujourd'hui, Bloc d'acier terminé par une pointe aiguë, que portent quelques-uns des nouveaux navires cuirassés. ‖ Maçonnerie à angles saillants placée à l'entrée d'un port pour servir de brise-lames; pointe de rocher qui rend naturellement le même office. ‖ *Aiguilles d'éperon*, Pièces légères et courbées, qui servaient de point d'appui à la figure emblématique par laquelle on terminait la proue des anciens navires.

— Fortif. Espèce de bastion à angle saillant, qu'on élève au milieu des courtines ou au-devant des portes d'une ville, pour en augmenter la défense.

— Archit. hydraul. Ouvrage en pointe, soit en maçonnerie, soit en fascines, qui sert à rompre ou à faire dévier le courant d'un fleuve, d'une rivière, et les corps flottants dont le choc pourrait être dangereux.

— Constr. Ouvrage de maçonnerie formant saillie, et destiné à soutenir une muraille, un bâtiment.

— Anat. Petite saillie formée à l'intérieur des artères par leur membrane interne, au niveau de chacune de leurs ramifications.

— Pathol. Saillie qui se forme à l'intérieur de l'intestin, dans les cas de hernie ou d'étranglement interne.

— Mamm. Ergot dont sont pourvus certains mammifères : ÉPERON *de chien. Le lama a les pieds fourchus comme le bœuf, mais aidés d'un* ÉPERON *en arrière, qui lui sert à s'accrocher dans les endroits escarpés.* (Raynal.)

— Ornith. Excroissance cornée et aiguë, qui se trouve au-dessus du pouce chez les gallinacés, et au fouet de l'aile chez certains échassiers et palmipèdes : *Le gerfaut est un magnifique oiseau blanc, chaussé d'*ÉPERONS *d'or.* (Toussenel.)

— Entom. Epine insérée sur le tibia de quelques insectes.

— Moll. Genre de mollusques voisin des sabots, non adopté.

— Bot. Prolongement tubuleux, ordinairement aigu, du calice, de la corolle ou des étamines de certaines plantes, telles que le pied-d'alouette, la capucine, les linaires, etc. ‖ *Eperon de chevalier* ou *de la Vierge*, Nom vulgaire du pied-d'alouette.

— Arboric. Branche d'arbre courte, droite, horizontale. ‖ Instrument dont on se sert pour repiquer en glands les clairières des bois.

— s. m. pl. Agric. Grains de seigle qui restent dans les épis.

— **Encycl.** Hist. Au moyen âge, les *éperons* d'or étaient le signe distinctif de la chevalerie. Ils formaient, par ce motif, une des redevances féodales, et étaient portés en grande pompe dans certaines cérémonies. « En 816, dit le P. Daniel, une assemblée de seigneurs et d'évêques défendit aux ecclésiastiques de porter des *éperons*. » Une ordonnance de 1270 permettait au baron de couper les *éperons* sur un fumier à celui qui se serait fait recevoir chevalier sans être gentilhomme de *parage*, c'est-à-dire du côté paternel. A la bataille de Courtrai, perdue par les Français le 9 juin 1302, les Flamands trouvèrent quatre mille paires d'*éperons* dorés : ils en suspendirent cinq cents dans l'église de Courtrai en mémoire de leur victoire. Lorsqu'un chevalier mourait, on déposait ordinairement ses *éperons* dans son tombeau. Il n'était pas permis de garder les *éperons* à l'église, au moins dans certaines contrées : les petits clercs de Romans avaient droit de s'emparer des *éperons* des chevaliers qui les conservaient en entrant à l'église.

— Blas. En armoiries, l'*éperon* est un meuble peu commun. Il représente l'*éperon* des anciens chevaliers, et ne figure ordinairement que sur les écus de la noblesse militaire. Il se place toujours en pal, la molette tournée vers le chef.

L'*éperon*, dans le moyen âge, était un signe de force et de distinction; car, lorsqu'on dégradait un chevalier, la première chose qu'on lui ôtait, c'était les *éperons*, que l'on brisait à coups de hache.

Li *éperon* li soit copé parmi
Près del talon, au franc acier forbi.
(*Le roman de Garin.*)

Nous citerons ici quelques-unes des familles qui portent un ou plusieurs *éperons* sur leurs écus : **Rosières**, en Franche-Comté : de sable, à trois branches d'*éperon* d'argent posées deux et une. — **Gautier d'Artigue**, en Provence : d'azur, à deux *éperons* d'or; au chef d'argent chargé de trois molettes d'*éperon* de gueules. — **Locart**, en Champagne : de sable, à deux *éperons* d'argent, le second contre-posé. — **La Touche de la Talvassière**, en Bretagne : d'azur, à la bande denchée d'argent, accompagnée en chef d'un *éperon* du même. — **Mucet**, en Orléanais : d'azur, à l'*éperon* d'or.

— Chancell. *Ordres de l'Eperon*. Deux ordres de chevalerie ont porté ce nom. Le plus ancien fut institué, en 1266, par Charles d'Anjou, frère du roi de France Louis IX, en souvenir de la bataille qu'il avait gagnée sur Mainfroi, le bâtard de l'empereur d'Allemagne Frédéric II. Cette victoire avait donné à Charles d'Anjou le trône de Naples et de Sicile, arraché à la tyrannie de Mainfroi. Le pape Urbain donna à Charles l'investiture de ces souverainetés et approuva l'ordre de l'*Eperon* de Naples. Lorsqu'en 1453 la maison d'Anjou fut dépossédée de ses Etats par le roi d'Aragon, Alphonse, l'ordre de l'*Eperon* de Naples disparut.

Le second a été créé par le gouvernement romain; on ignore à quelle époque. On sait seulement qu'il existait au XVIe siècle, et que ses membres s'appelaient alors *Chevaliers dorés* ou *Chevaliers de la milice dorée*, parce qu'ils portaient pour insignes une croix et des *éperons* dorés. Par la suite, le droit de conférer cet ordre fut accordé par les papes à une foule de prélats et de simples particuliers, et ceux-ci en abusèrent au point que l'institution tomba dans un profond discrédit : le gouvernement français se vit même obligé, en 1821, de défendre à ses nationaux d'en accepter et d'en porter la décoration. Enfin, il fut supprimé, en 1841, par Grégoire XVI, qui le remplaça par celui de Saint-Sylvestre ou de l'*Eperon* réformé.

— Mar. L'*éperon*, qu'on essaye de remettre en honneur comme arme offensive, était connu dans l'antiquité. On appelait *éperon*, chez les anciens, la pointe ou la partie antérieure des navires placée en avant de la proue, et où était ordinairement figurée une tête d'animal, le rostre, *rostrum*, bec, du navire. La tribune aux harangues à Rome était appelée les *rostres*, parce qu'elle était ornée des *éperons* de navires ou de galères qu'on avait pris sur les Antiates. On sait par les historiens combien était redouté dans les combats de mer, chez les anciens, le choc de l'*éperon* d'un vaisseau arrivant sur un autre. C'était ainsi qu'avait lieu l'abordage dans l'antiquité. On connaît également, par les bas-reliefs, la forme ou plutôt les diverses formes des *éperons* de navire en usage surtout chez les Romains; mais aucun musée ne possède d'*éperon* antique en nature. Le seul monument de cette espèce qui existe est conservé dans l'arsenal de Gênes; il fut trouvé dans le port en 1597. Au-dessus de la porte de la pièce où il est déposé, on lit cette inscription : *Vetustioris hoc ævi romani rostrum, in expurgando portu anno* 1597 *erutum, unicum huc usque visum, eximiæ majorum in re nautica gloriæ dicavere concives.* Il a environ 3 pieds de long et 9 pouces d'épaisseur. Sa forme est carrée; il est terminé par une hure de sanglier. Le sanglier, comme on sait, figure sur les monnaies espagnoles, ce qui a amené quelques savants à conjecturer que cet *éperon* appartenait à un des vaisseaux qui combattirent Magon, général des Carthaginois. Il est impossible de rien préciser à cet égard. Ce n'en est pas moins un très-précieux monument antique, et d'autant plus remarquable que c'est le seul de ce genre qui se soit conservé. Il a été gravé dans l'*Excursus litterarius per Italiam*, de Zaccaria (p. 25, pl. III).

Au moyen âge, on conserva les *éperons* des galères, jusqu'au moment où le perfectionnement de l'artillerie rendit cette arme complétement inutile. L'*éperon* ne fut plus alors qu'un ornement. Aujourd'hui, la vapeur permettant aux navires de courir dans toutes les directions, d'acquérir un degré de vitesse absolument inconnu des anciens navires à voiles ou à rames, les abordages seront plus faciles, plus fréquents. On se ferait difficilement une idée de cette masse énorme d'acier que les nouveaux navires cuirassés portent à leur avant, cachée sous l'eau. On se souvient de l'émotion causée en Europe par les exploits du *Merimac* détruisant avec son *éperon* les navires en bois des Américains. Depuis, la question de l'*éperon* des navires cuirassés occupe tous les constructeurs : les essais se multiplient, et, en considérant le grand nombre de modèles déjà proposés, il est facile de voir que le problème est loin d'être résolu. Quelques navires, comme la frégate anglaise *Lord Warden*, sont munis d'une proue massive s'avançant sous l'eau, servant à diviser les lames, et pouvant être utilisée, non comme un véritable *éperon*, mais comme bélier agissant par sa masse. L'*Independencia*, de la marine péruvienne, est armée de la même manière, sa proue formant bélier, tandis que la corvette française la *Belliqueuse*, mise à l'eau le 6 septembre 1865, et construite sur les dessins de M. Dupuy de Lôme, porte un véritable *éperon* en fer forgé, dont la pointe excessivement aiguë, fortement aciérée, est destinée à agir par pénétration. L'arme la plus formidable dans ce genre est le gigantesque *éperon* du *Dunderberg*, navire cuirassé à tourelles, construit à New-York et acheté par le gouvernement français pour la modique somme de 10 millions. Quand ce navire est arrivé à Cherbourg et a été mis au bassin, on a pu contempler cet *éperon* colossal. C'est la proue elle-même à laquelle on a donné la forme d'un immense bec de 15 mètres 23 centimètres de longueur (50 pieds anglais). La masse totale est en bois, recouverte d'une épaisse et solide armure en fer forgé aciéré par le bout.

L'idée d'armer les navires modernes d'*éperons* n'est point née en Amérique comme on semble le croire. Le 1er juin 1825, le capitaine du génie Delisle présentait au ministre de la marine un mémoire dans lequel il proposait « d'appliquer à un vaisseau de ligne une machine de 480 chevaux, capable de lui imprimer une vitesse de huit nœuds au moyen d'*hélices* amovibles. Le vaisseau à vapeur serait armé d'un énorme *éperon* de bois recouvert entièrement d'une très-forte armure en fer. Cet *éperon* aurait la forme d'une pyramide curviligne dont la base embrasserait une partie de l'étrave et de l'avant du vaisseau. Les arêtes de cette pyramide seraient aiguës et façonnées en dents de scie. Son sommet, formant la pointe de l'*éperon*, serait à 58 centimètres au-dessous de la ligne de flottaison.

» Cette arme terrible coulerait très-certainement tout autant de bâtiments de guerre, tels qu'ils existent aujourd'hui, qu'elle en pourrait frapper avec une vitesse de cinq à six nœuds seulement, quelle que fût d'ailleurs la force de ceux qu'elle prendrait par le travers. Si de plus le *vaisseau à vapeur à éperon* était *revêtu extérieurement de fer*, et qu'en outre il fût armé de *gros obusiers de* 10 *et de* 12 *pouces* au lieu de canons, plusieurs vaisseaux à voiles ne sauraient même essayer de lui tenir tête. Les ponts seraient couverts de fer et auraient deux dunettes avec des meurtrières, etc. »

Si, dès cette époque (1825), la France avait mis à exécution le système du capitaine Delisle, elle aurait eu en quelques années l'empire des mers. Depuis, on a construit des vaisseaux de ligne à vapeur; depuis, on a appliqué l'hélice; depuis, on a blindé les navires; depuis, on a fondu de monstrueux canons; depuis, on a exécuté l'*éperon*.

Il semble que le capitaine du génie Delisle avait pressenti la conversion de la marine de guerre. Les Anglais et les Américains ont les premiers mis à profit les idées du Français; comme toujours, nous les avons reprises ensuite.

— Constr. L'*éperon* est un ouvrage en maçonnerie que l'on place au-devant des piles de pont ou des jetées, pour les protéger contre les corps flottants, contre les glaces, les forts coups de mer, et pour rompre le cours de l'eau. On donne encore ce nom aux murs que l'on construit pour soutenir un bâtiment ou une muraille; dans ce cas, ils s'établissent en dehors, et du côté opposé à l'effet qui tend à les renverser : ce ne sont autre chose que des contre-forts extérieurs, qui doivent se calculer comme tels et avoir la hauteur nécessaire pour que le moment de renversement du mur soit équilibré. Les *éperons* que l'on établit devant les piles de pont sont en maçonnerie ou en bois; ils sont triangulaires, circulaires, elliptiques ou ogivaux, selon le goût et les idées du constructeur; cependant, on doit préférer la première forme qui présente un tailloir plus rationnel, et occasionne moins d'affouillements que les autres. Dans les rivières torrentielles, et dont les débâcles sont terribles, on garnit les piles d'*éperons* très-avancés qui, à proprement parler, sont de vrais brise-glaces; on leur donne une section très-grande, et on les évase de façon qu'ils enveloppent les avant-becs des piles et chassent les flotteurs vers le centre des arches ou travées. Les *éperons* que l'on établit pour protéger les jetées ou les murs d'entrée des ports, doivent avoir des formes en rapport avec celles que prennent les flots de fond, qui, comme on le sait, sont les plus redoutables pour les constructions à la mer. Ces *éperons* qui terminent ordinairement les jetées, prennent le nom de *môles;* ils sont le plus souvent circulaires, et ont une hauteur beaucoup plus grande au-dessus des hautes mers que le sol de la jetée. Leurs plates-formes servent pour établir des feux qui indiquent les passes. Pour les mettre à même de résister aux chocs répétés des vagues, on les établit sur des blocs immergés de différentes grosseurs, et on leur donne des épaisseurs considérables; malgré ces précautions, *éperons*, murs, môles et jetées sont quelquefois enlevés. Les *éperons* extérieurs qui soutiennent les murailles sont principalement utilisés dans la construction des églises pour empêcher les murs qui atteignent de grandes hauteurs de se renverser sous la poussée des voûtes qui les couronnent. Les constructions du moyen âge nous fournissent de nombreux exemples d'*éperons* variables d'épaisseur selon la hauteur du mur à laquelle ils font équilibre. Quelquefois les *éperons* sont construits après coup, et ne sont exécutés que comme appareils de consolidation : c'est là, à vrai dire, leur véritable but; dans ce cas, ils remplacent les étais en charpente, dont ils doivent remplir les fonctions.

— Anat. et Pathol. En anatomie, le mot *éperon* sert à désigner de petits replis qui se trouvent à la surface interne des vaisseaux sanguins, aux points où ils se bifurquent. Ces replis sont formés par les membranes adossées les unes contre les autres à l'endroit où le canal, jusque-là unique, se sépare en deux canaux secondaires.

En anatomie pathologique, *éperon* désigne une disposition semblable des membranes de l'intestin dans le cas d'anus contre nature. L'anse intestinale qui, par suite de hernie ou d'étranglement interne, se trouve adhérer aux parois abdominales, a perdu dans l'opération même sa paroi antérieure : l'intestin ainsi ouvert présente les orifices de deux conduits, correspondant au bout supérieur et au bout inférieur de l'intestin. Entre ces deux conduits se trouve une saillie formée par la paroi interne de l'intestin replié sur lui-même : c'est cette saillie qu'on désigne sous le nom d'*éperon*. L'*éperon* joue un grand rôle dans l'opération curative de l'anus contre nature. C'est sur cette partie que le chirurgien applique l'*entérotôme* pour refaire un nouveau canal intestinal et faire prendre aux matières fécales un nouveau cours.

Éperons (JOURNÉE DES). V. GUINEGATE (batailles de).

ÉPERONNÉ, ÉE (é-pe-ro-né) part. passé du v. Eperonner. Qui porte des éperons; qui est muni d'un éperon : *Un cavalier* ÉPERONNÉ. *Des bottes* ÉPERONNÉES.

— Qui reçoit, qui a reçu des coups d'éperon : *Ce cheval a besoin d'être* ÉPERONNÉ.

— Muni d'un appareil ou d'un organe appelé éperon : *Navire* ÉPERONNÉ. *Chien* ÉPERONNÉ. *Coq* ÉPERONNÉ. *Fleur* ÉPERONNÉE.

— Fig. Excité, stimulé : ÉPERONNÉ *par la faim, il s'est mis à travailler. L'homme* ÉPERONNÉ *par l'ambition n'a jamais de repos.*

— Fam. Qui a l'éperon, c'est-à-dire des rides à l'angle externe de l'œil : *Il se fait vieux, il commence à être* ÉPERONNÉ, *à avoir les yeux* ÉPERONNÉS.

— *Coq éperonné*, Coq dont les ergots ont été armés de pointes d'acier, et qui est destiné à figurer dans un combat.

— s. m. Ichthyol. Poisson du genre spare, qui habite la mer des Indes.

— **Allus. hist. Louis XIV entrant tout botté et éperonné au parlement**, Particularité caractéristique du règne de Louis XIV. V. BOTTÉ.

ÉPERONNELLE s. f. (é-pe-ro-nè-le — rad. *éperon*). Bot. Nom vulgaire du grateron, de la croisette et de la lampourde.

ÉPERONNER v. a. ou tr. (é-pe-ro-né — rad. *éperon*). Chausser, attacher les éperons à : ÉPERONNER *un chevalier.* ‖ Mettre un éperon ou lame d'acier à : ÉPERONNER *un coq de combat.*

— Exciter avec l'éperon, donner des coups d'éperon à : ÉPERONNER *son cheval.*

— Poétiq. Pousser vivement en avant; exciter à courir. *La peur* ÉPERONNE *les plus lents.*

Ce nuage est bien noir; sur le ciel il se roule
Comme sur les galets de la côte une houle;
L'ouragan l'*éperonne*, il s'avance à grands pas.
TH. GAUTIER.

— Fig. Stimuler, exciter, aiguillonner : *Tant que le corps peut porter l'âme, il doit marcher comme un cheval obéissant que la volonté* ÉPERONNE. (Mme L. Colet.) *La liberté* ÉPERONNE *et pousse en avant le peuple anglais.* (Ed. Laboulaye.)

— v. n. ou intr. Escrime. Faire du pied un mouvement comme si l'on voulait donner un coup d'éperon : *En se fendant, il faut prendre garde de ne pas* ÉPERONNER.

S'éperonner v. pr. S'exciter, se stimuler soi-même : *Ces grands artistes allèrent toujours jusqu'au bout de leurs facultés, se surexcitant,* S'ÉPERONNANT, *tâchant de sauter par-dessus le but, et c'est ce qui fait qu'ils l'ont atteint.* (Th. Gaut.)

— Rem. Le verbe *éperonner* n'est pas dans le Dictionnaire de l'Académie; parmi les lacunes qui déparent cet ouvrage, celle-ci est d'autant plus bizarre que le mot est très-ancien dans notre langue.

ÉPERONNERIE s. f. (é-pe-ro-ne-rî — rad. *éperon*). Commerce et fabrication des objets ayant trait au harnachement des chevaux et à certaines parties de la carrosserie.

ÉPERONNIER s. m. (é-pe-ro-nié — rad. *éperon*). Techn. Celui qui fabrique, qui vend des éperons ou autres objets appartenant à l'éperonnerie : *Les* ÉPERONNIERS *furent longtemps réunis aux selliers-formiers; ils ne formèrent une corporation séparée qu'en* 1578; *ils reçurent de Henri III, à cette époque, des statuts que confirma Henri IV.*

— Ornithol. Genre d'oiseaux de l'ordre des gallinacés et de la famille des paons : *Les* ÉPERONNIERS *mâles sont seuls ornés de couleurs brillantes.* (Fr. Gérard.)

— **Encycl.** Ornith. Ce beau genre d'oiseaux gallinacés avait été d'abord confondu avec les paons, dont il est très-voisin. Les *éperonniers*, ainsi nommés des éperons dont leurs tarses sont armés, sont de la taille d'un petit faisan; leur corps est svelte et allongé; la tête petite, allongée comme celle du paon; le bec court, grêle, légèrement voûté et recourbé à la pointe; les narines basales à demi couvertes par une membrane; une huppe courte et serrée; les ailes courtes, concaves, atteignant seulement à la naissance de la queue, qui est longue et arrondie. Ces oiseaux ont des jambes courtes et emplumées; les tarses médiocres, grêles, armés de deux ou trois éperons droits et robustes, mais peu aigus, chez les mâles, et de tubercules chez les femelles; les doigts antérieurs unis par une membrane courte, à ongles très-petits, surtout celui du pouce. Le plumage des *éperonniers* est généralement d'un brun moucheté ou ondulé de couleur plus claire, et rehaussé de reflets métalliques verts, violets ou pourpres, avec des miroirs brillants sur les rectrices, les couvertures de la queue et les scapulaires. Mais cette éclatante livrée est l'apanage des mâles; les femelles ont des nuances plus ternes et la queue plus courte. Quant aux jeunes, ce n'est qu'à la troisième mue qu'ils revêtent leurs riches couleurs.

Le genre *éperonnier* comprend cinq espèces, qui habitent l'Inde, le Thibet, la Chine, les îles de Sumatra et de Bornéo. Leurs mœurs sont peu connues. On sait seulement que ce sont des oiseaux granivores, de mœurs très-douces, et supportant très-bien la captivité. Il paraît même qu'il ne serait pas difficile de les rendre tout à fait domestiques, à l'aide de soins bien entendus; il suffirait, d'après M. P. Gervais, de faire couver quelques femelles ou de prendre les œufs des individus sauvages pour en confier l'éducation à des poules. L'espèce la plus connue est l'*éperonnier chinquis*, appelé aussi *paon du Thibet*. C'est un bel oiseau à plumage brun clair ondé de brun noirâtre, dont les ocelles sont d'un bleu éclatant, à reflets pourpres. Il habite la Chine et les montagnes qui séparent l'Indoustan du Thibet. On l'apprivoise facilement, et en Chine il est à demi domestiqué. L'*éperonnier Napoléon* ou *à toupet* ressemble beaucoup au précédent, mais il est encore plus richement paré. Cette espèce, dont on ne connaît pas la femelle, est originaire de l'Inde. On a cru pendant longtemps qu'elle venait des îles de la Sonde ou des Moluques. L'*éperonnier chalcure* (à queue cuivrée) est surtout caractérisé par sa queue colorée en vert pourpré sur les côtés et à l'extrémité et dépourvue d'ocelles; ce gallinacé est originaire de Sumatra.

ÉPERONNIÈRE s. f. (é-pe-ro-niè-re — rad. *éperon*). Bot. Nom vulgaire des linaires, des pieds-d'alouette, des encolies et de plusieurs autres plantes dont les fleurs ont des éperons.

ÉPÉRU s. m. (é-pé-ru). Bot. Genre d'arbres de la famille des légumineuses, tribu des césalpiniées, comprenant une seule espèce, qui croît à la Guyane. ‖ On l'appelle aussi ÉPÉRUA.

— **Encycl.** L'*épéru* ou *épérua* est un arbre dont la tige atteint plus de 15 mètres de hauteur sur 2 à 3 mètres de tour; ses feuilles sont alternes et paripennées, à folioles ovales, lancéolées, glabres, luisantes, d'un beau vert. Ses fleurs rouges sont réunies en grappes nombreuses et espacées, dont l'ensemble constitue une panicule pendante et longuement pédonculée. Le fruit est une gousse allongée, en forme de sabre ou de serpe, comprimée, roussâtre, coriace, s'ouvrant avec élasticité en deux valves, et contenant trois ou quatre graines irrégulièrement aplaties. Cet arbre, seul de son genre, croît dans les forêts et aux bords des rivières de la Guyane française. Son bois se conserve longtemps en terre ou dans la vase. La forme de ses fruits a valu à ce végétal le nom vulgaire de *pois sabre*.

ÉPERVIER s. m. (é-pèr-vié — V. l'étym. à la partie encycl.). Ornith. Oiseau de proie du genre autour : *L'*ÉPERVIER, *tant mâle que femelle, est assez docile; on l'apprivoise aisément, et on peut le dresser pour la chasse des perdreaux et des cailles.* (Buff.) *Une loi défendait aux Lombards de donner un* ÉPERVIER *ou leur épée pour rançon.* (E. Blaze.) ‖ *Epervier des alouettes*, Nom vulgaire de la cresserelle femelle. ‖ *Epervier marin*, Nom vulgaire du fou. ‖ *Epervier pattu*, Nom vulgaire d'un aigle-autour. ‖ *Epervier à queue d'hirondelle* ou *à serpent*, Nom vulgaire du milan de la Caroline.

— Archéol. *Epervier mitré*, Epervier coiffé d'une espèce de bonnet, qu'on voit sur des pierres gravées et des médailles.

— Pêche. Espèce de filet de forme conique, garni de plomb, qu'on lance à la main pour englober le poisson : *Jeter l'*ÉPERVIER. *Pêche à l'*ÉPERVIER. ‖ *Nerfs de l'épervier*, Cordes attachées au centre de ce filet, et qui servent à le fermer quand le poisson est pris.

— Chir. Nom d'un ancien genre de bandage employé pour contenir les plaies et fractures du nez.

— Entom. Nom donné à plusieurs papillons crépusculaires des genres sphinx et sédie.

— **Epithètes.** Prompt, rapide, avide, vorace, rapace, insatiable, ravisseur, cruel, furieux, redoutable.

— **Encycl.** Linguist. Le mot *épervier* vient de l'ancien allemand *sperwari*, *sparawari*, allemand moderne *sperber*, d'où l'italien *sparviere* et notre *épervier*. Suivant Pictet, *épervier* se lie au gothique *sparva*, passereau, anglo-saxon *spearva*, *speara*, scandinave *sporr*, ancien allemand *sparo*, etc., et peut-être aussi au scandinave *spraka* (*passer minor*), à l'allemand *spreche*, *sprehe* (étourneau). Le mot *épervier* n'est pas non plus sans parenté avec le persan *isfarûd*, étourneau, busard, cormoran, et peut-être *sapârûk*, pigeon, avec une voyelle intercalée entre *s* et *p*, comme cela a lieu d'ordinaire en persan.

A ces noms correspond l'irlandais *speir*, *speirge*, *spirseog*, erse *spireag*, épervier; mais l'armoricain *sparfel*, semble emprunté.

Si l'on compare le lithuanien *sparis*, hirondelle, *sparwa*, trou et *spœrnas*, aile, il devient très-probable que le sens primitif de tous ces noms est celui de volatile.

La racine sanscrite *spr* (*vivere*) d'où dérive *sparitz* (une cause active, un agent de douleur ou de malheur), semble procéder de la notion générale de mouvement et se retrouve dans le grec *spairô*, *aspairô* (trembler, palpiter, s'agiter, se débattre), dans le lithuanien *spirti*, se ruer, *speray* (adv.) rapidement, dans l'irlandais *sparnaim*, *sparnim* (lutter, faire effort).

Le sanscrit *sphar*, *sphur*, *sphal* (*se movere*, *tremere*, *vacillare*), est sans doute allié à *spr*.

Comme le *s* initial peut être considéré comme élément prosthétique, s'ajoutant ou se retranchant suivant les circonstances, nous sommes amené à admettre, avec Pictet, une racine de mouvement *pr*, racine primitive conservée en sanscrit sous les formes de *pal*, *pil*, *pêl* (*ire*, *se movere*), et qui se retrouve encore dans le zend *pĕrĕ*, au causatif (faire passer, faire traverser), dans le grec *peirô* (*pepora*), le latin *pro-pero*, etc.

Ici, le persan *paridan* (voler), d'où *par* (aile, plume), *pâr*, *pârah* (volatile), *parand* (oiseau), *pârawar* (rapide), *parwanah* (papillon, sauterelle), *pari* (aile et nom propre d'un génie ailé, la *péri*), en zend *pairika*.

L'ancien slave *pariti*, *prati* (*volare*), d'où *pero* (plume), polonais *pioro*, etc., en est le corrélatif parfait.

Ce sens plus spécial de voler nous ramène à plusieurs noms d'oiseaux et d'insectes ailés, tels que le grec *pernês*, espèce de faucon, selon Aristote.

— Ornith. L'*épervier* appartient au grand genre faucon et au groupe des autours. On l'appelle vulgairement *mouchet* ou *émouchet*. Sa taille est à peu près celle d'un gros pigeon. Son plumage en dessus est d'un brun sombre, marqué de taches ondées rougeâtres, avec une tache blanche à la nuque. Le dessous du corps et les cuisses sont d'un blanc roussâtre, marqué de traits bruns transversaux. La queue présente des bandes brunes transversales analogues. Cet oiseau a la tête arrondie; le bec court et gros, crochu, d'un bleu noirâtre; les jambes emplumées, longues, jaunâtres; les doigts longs, armés de serres noires et recourbées. La femelle est plus grande que le mâle et a des couleurs un peu plus claires. Il existe, dit-on, une variété d'*épervier* d'un blanc pur; mais elle est fort rare.

Cet oiseau se trouve dans presque toute l'Europe. Il passe régulièrement dans le midi, au printemps et en automne; il y est rare en hiver et disparaît complétement en été. Il habite les régions montagneuses, et fréquente les buissons qui avoisinent les champs et les prairies. Il est d'un naturel audacieux. Sa nourriture consiste en petits mammifères, taupes, souris, lapereaux; il fait une guerre incessante aux oiseaux plus faibles que lui, grives, alouettes, cailles, moineaux, merles, pies, geais, étourneaux, etc.; il rôde souvent autour des colombiers, pour saisir les pigeons écartés de leur troupe, et prend même les faisans. Il ne dédaigne pas les reptiles, et, quand, pressé par la faim, il ne trouve pas la proie qui lui convient, il se rabat sur les insectes, les vers et les mollusques. La femelle niche dans les forêts, sur les rochers et les arbres les plus élevés; sa ponte est de deux à six œufs d'un blanc sale, marqués de taches rousses et mouchetés de jaune rougeâtre à leurs extrémités. Les oiseleurs prennent quelquefois l'*épervier* dans leurs filets, en chassant d'autres oiseaux à la glu.

Par la conformation de ses pieds, l'*épervier* appartient à la catégorie des oiseaux nobles; mais plusieurs des pennes de ses ailes sont échancrées, ce qui le fait descendre au rang des oiseaux de bas vol. Toutefois, dans cette classe, il mérite d'être mis aux premiers rangs; plein de feu et d'ardeur, il est néanmoins docile et susceptible d'être dressé pour la chasse des cailles et des perdrix. Les meilleurs nous viennent d'Esclavonie. La mue des *éperviers* a lieu au commencement du printemps. Ceux de ces oiseaux qui sont *niais* (en termes de fauconnerie) ont été pris au nid, ou n'ont pas encore mué, ou n'ont point élevé de petits; les individus qui se trouvent dans le cas contraire sont très-rusés. « Ceux qui mettent ces oiseaux en fauconnerie, dit Valmont de Bomare, sont chargés de l'éducation de l'*épervier* dans une chambre en liberté et en leur particulier; pour cela, il faut qu'il y ait deux cages, l'une au levant, l'autre au couchant. Dans le milieu de la chambre sont plusieurs perches, au haut desquelles on attache de la viande de mouton, de poule ou de vieux pigeons : on leur en donne deux fois par jour; mais une fois seulement lorsqu'on veut les faire voler le lendemain, afin de les affamer un peu; ils poursuivent ainsi plus ardemment leur proie. L'*épervier* quitte facilement son maître, pour peu qu'on le contredise; et quelquefois lorsqu'il n'a pu prendre l'oiseau, il se dépite, s'envole, va se percher sur un arbre, et ne veut plus revenir. En fauconnerie, on donne le nom d'*épervier ramage* à l'oiseau libre; on appelle *épervier royal*, celui qui est dressé et instruit. » Quand cet oiseau est jeune, sa chair est tendre et assez bonne à manger. Les anciens médecins l'ont préconisée contre l'épilepsie. On vantait également ses serres râpées et réduites en poudre contre la dyssenterie, et sa graisse contre les maladies de la peau. Enfin, on allait même jusqu'à prétendre que ses matières fécales avaient la vertu de hâter et de faciliter les accouchements.

Le rapace dont nous venons de parler est devenu le type d'un genre, qui renferme encore plusieurs autres espèces. L'une d'elles, peu différente, peut-être même simple variété de notre espèce d'Europe, était devenue célèbre en Egypte, où on lui rendait presque des honneurs divins; on la trouve souvent figurée sur les anciens monuments de ce pays, et jusque sur les cercueils des momies. L'*épervier* chanteur doit ce nom à sa voix assez douce et agréable, et qui s'entend néanmoins de fort loin. On peut citer aussi l'*épervier* à gros bec, de Cayenne, l'*épervier* de la Caroline, d'autres encore, répandus dans les diverses parties du nouveau continent, mais dont plusieurs ne sont peut-être que des variétés locales.

— Chasse. L'*épervier* était un des oiseaux de fauconnerie les plus estimés. On le portait sur le poing jusqu'au moment où on lui donnait le vol pour fondre sur sa proie. La loi salique le désigne sous le nom de *sparvus*, et les poëtes du XIIe et du XIIIe siècle, sous celui de *mouchet* ou *émouchet*, nom que l'on a conservé au mâle. Selon les *Déduits de la chasse par le roi Modus*, ce vol était très-plaisant pour hommes et pour femmes. Une ordonnance de Charles le Bel, de 1326, défendait à toute personne noble ou roturière de prendre un *épervier*, soit dans le nid, soit avec des filets, sur les terres du roi, sans sa permission. L'*épervier* figure quelquefois dans les sceaux et indique que le seigneur avait droit de chasse. Cet oiseau sur le poing d'une femme était la marque d'une condition distinguée, parce que anciennement les dames de grande qualité ne paraissaient guère en public sans cet attribut.

— Blas. En armoiries, l'*épervier* est un meuble de l'écu assez en usage, par son rapport avec la chasse au vol. Suivant Du Cange, cet oiseau de proie se nommait, au moyen âge, *muscetus*.

On dit de l'*épervier*, chaperonné, du chaperon qu'il a sur la tête; *longé*, des liens qu'on lui met aux jambes; *grilleté*, des grillets qui y sont attachés, quand tous ces objets sont d'un émail différent.

On dit encore de l'*épervier*, perché, lorsqu'il pose sur un bâton.

Nous donnons la liste des familles qui portent un ou plusieurs *éperviers* sur leurs écus :

Pessin, en Berry : d'azur, à un *épervier* éployé d'or, grilleté d'argent. — **Hermerel**, en Normandie : d'azur, à l'*épervier* d'or, longé, grilleté et membré de gueules. — **Kergu**, en Bretagne : d'argent, à un *épervier* de sable, armé, becqué, longé et grilleté d'or. — **Musset**, en Vendômois : d'azur, à l'*épervier* d'or, chaperonné, longé et perché de gueules. — **Sanson de Croucy**, en Normandie : d'azur, à trois *éperviers* d'or. — **Siran de Cabanac**, en Languedoc : d'azur, à l'*épervier* d'argent. — **Prevost**, en Artois : de sinople, à un *épervier* d'or empiétant et becquetant une alouette d'argent, au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'or. — **Espinose**, en Normandie : d'argent, à l'*épervier* de sable, empiétant un dragon ailé, du même. — **Berthou**, en Bretagne : d'or, à un *épervier* contourné de sable, tenant un rameau de sinople, accompagné de trois molettes de sable, deux en chef et une en pointe. — **Escoffier**, en Languedoc : de gueules, à l'*épervier* d'argent, armé et becqué de sinople, accosté à gauche d'une hache d'argent, au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'argent, parti d'azur, l'ancre d'argent dans une mer de sinople. — **Silguy**, en Bretagne : d'argent, à deux *éperviers* passants de sable, au collier d'argent. — **Loz**, en Bretagne : de gueules, à trois *éperviers* d'argent, grilletés d'or. — **Guibert** : d'azur, à trois *éperviers* d'argent, chaperonnés d'or. — **Mangot**, dans l'Orléanais : d'azur, à trois *éperviers* d'or, chaperonnés, grillés et longés, du même. — **Autrie**, en Provence : de gueules, à cinq *éperviers* d'or, posés deux,